

Le Bulletin de l'EDIEC

Equipe de droit international, européen et comparé - EA n° 4185

SOMMAIRE

ACTIVITE SCIENTIFIQUE EDIEC - 1 ^{ER} TRIMESTRE 2018	2
APPEL À COMMUNICATIONS CEE	6
APPEL À COMMUNICATIONS GDR	8
AGENDA EDIEC 2018	9
Flashback EDIEC 2018	10
VIE INSTITUTIONNELLE EDIEC	12
• Nouveaux statuts de l'EDIEC	
• Nouveaux statuts du CEE	
NOUS SUIVRE SUR LES RESEAUX	19

Équipe de droit international, européen et comparé – EA n° 4185

Université Jean Moulin Lyon 3 – **Faculté de Droit**

15 Quai Claude Bernard 69007 Lyon

Adresse postale : 1C Avenue des Frères Lumière CS 78242 69372 Lyon Cedex 08

Tél. : +33 4 78 78 72 51 | Mail : ediec@univ-lyon3.fr | Web : <http://www.ediec.univ-lyon3.fr>

 Facebook |  @ediec_4185

Directrice de publication : Pr. Frédérique Ferrand, Directrice de l'EDIEC

Responsable d'édition / réalisation :
Véronique Gervasoni, Responsable administrative de l'EDIEC
ISSN : 2778-2425

OUVRAGES



BERGÉ (J.-S.). – *Traité de droit civil. Introduction générale.* – T. I (avec J. Ghestin, H. Barbier). – 5^e éd. – Paris : LGDJ, 2018. – 960 p.

Résumé de l'éditeur :

*Cet ouvrage est le premier tome de l'Introduction générale, refondue dans cette cinquième édition par Jacques Ghestin, professeur émérite de l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et Hugo Barbier, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, avec le concours de **Jean-Sylvestre Bergé**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, membre de l'Institut universitaire de France.*

La précédente édition, parue en 1994, avait été rédigée par Jacques Ghestin et Gilles Goubeaux, avec le concours de Muriel Fabre-Magnan.

L'ouvrage expose, d'un point de vue théorique et pratique, les notions introductives essentielles à l'étude du droit civil tel qu'il est aujourd'hui. Il présente une analyse approfondie de la doctrine et du droit positif, notamment de la jurisprudence de la Cour de cassation, du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel, ainsi que des principales juridictions européennes et internationales. Il s'adresse aux étudiants de licence et de master, aux universitaires et aux professionnels.

Cette nouvelle édition est divisée en deux tomes. Le premier tome comporte une première partie sur le droit objectif et les droits subjectifs et une seconde partie, relative aux sources du droit.

Outre une refonte des développements présents dans les précédentes éditions, l'ouvrage contient des développements nouveaux : en particulier, une tentative de définition de la norme juridique ; une analyse approfondie des grandes évolutions des sources du droit, notamment leur européanisation et leur internationalisation ; une étude du droit souple ; une présentation détaillée de la question prioritaire de constitutionnalité et une étude de la normativité des arrêts rendus par la Cour de cassation.

Le second tome, à paraître, sera relatif à la mise en œuvre des droits. Il traitera, notamment, du droit de la preuve, ainsi que des mécanismes de contrôle, en particulier les théories de la fraude, l'abus et la bonne foi.

ARTICLES / CONTRIBUTIONS

BERGÉ (J.-S.).

- « Reconnaissance mutuelle » et « Confiance mutuelle » dans le discours de la Commission et de la Cour de justice (à propos de l'actualité récente) : entre posture et culture ! - <http://www.gdr-elsj.eu/2018/03/23/liberte-de-circulation/reconnaissance-mutuelle-et-confiance-mutuelle-dans-le-discours-de-la-commission-et-de-la-cour-de-justice-a-propos-de-lactualite-recente/>
- Contextualisation et circulation des situations : approche modale des phénomènes de gestation pour autrui à l'étranger. – *JDI* 2018.1, chr. 1.
- « La Cour de justice de l'Union européenne et les interactions entre les sources internationales et européennes du droit d'auteur », p. 87-101 in : *La réforme du droit d'auteur dans la société de l'information* / dir. A. Bensamoun. – Paris : Mare & Martin, 2018.
- « Les figures du juriste global », p. 315-322 in : *États généraux de la recherche sur le droit et la justice*. – Actes des journées des 30 janv. – 2 févr. 2017 – Paris : Lexis-Nexis 2018.
- La circulation totale au-delà du contrôle : hypothèse de risque invisible. – *RISEO* 2017/2, p. 40-54.
- « Protection internationale et européenne de la propriété intellectuelle. Sources. Principes. Contextes de mise en œuvre ». – Fasc. 572-115 in : *JurisClasseur Droit international* / dir. H. Fulchiron. – 49 p.
- Entretien organisé par l'Alypi (Association lyonnaise du master de Propriété Intellectuelle), févr. 2018 : <https://www.alypi.com/interview-jsb>.

BOUCHE (N.).

- Un an de procédure en droit de la propriété intellectuelle (oct. 2016 – sept. 2017) avec **Olivier Hubert**. – *Procédures* 2018. Chr. 1.
- Test et nouveauté. – *Prop. ind.* 2018. Comm. 17.
- Nullité de PCOV et bonne administration du recours. – *Prop. ind.* 2018. Comm. 7.

CARDON (M.). – « Intel missa est ! ». Soixante ans de discussions inutiles autour du titre de compétence de la Commission en droit de la concurrence : le critère des effets qualifiés. – *RTD Eur.* 2018. 115.

DEVERS (A.).

- Caractère exclusif des chefs de compétences du règlement Bruxelles II bis en matière matrimoniale. – *Dr. famille* 2018. Chr. 22.
- Actualités 2017 en matière d'enlèvement international d'enfants. – *Dr. famille* 2018. Dossier 5.
- La nouvelle convention de divorce sans juge à l'aune d'un droit international privé renouvelé. Note sous la loi n° 2016-1547 du 18 nov. 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, *JO* n° 269 du 19 nov. 2016. – *Droit et patrimoine* 2018, n° 276, p. 51-55.

HAMANT (H.). – Les orientations de la doctrine de sécurité de la Russie à la lecture des quatre documents-cadres adoptés depuis la fin de l'URSS. – *Paix et Sécurité Européenne et Internationale (PSEI)*, n° 8, janv. 2018. – en ligne sur : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1749>.

KARPENSCHIF (M.). – Chronique Droit des aides d'État. Décisions du 1^{er} mai au 30 août 2017 (avec J.-L. Sauron). – *JCP A* 2018. Chr. 2052 (p. 16-21).

LAAZOUZI (M.). – Revirement rétrospectif au service de la renonciation spéciale à l'immunité d'exécution des représentations diplomatiques. – *JCP G* 2018. 295.

LEKKOU (E.). – Vers un nouveau code de la commande publique : l'obligation de mettre en concurrence les titres d'occupation du domaine public. – *JCP A* 2018. Étude 2003 (p. 1-6).

MARTI (G.).

- L'office du juge de l'asile statuant sur la cessation du statut de réfugié. – *JCP A* 2018. 2090.
- Absence de droit au visa au titre de l'asile. – *JCP A* 2018. 2089.
- Les titulaires du pouvoir de police général face à la Lande de Calais. – *JCP A* 2018. 2088.
- Illégalité des mesures de transfert anticipées et de la rétention anticipée du demandeur d'asile « dubliné ». – *JCP A* 2018. 2087.
- Contentieux combiné du refus de séjour et de l'OQTF. – *JCP A* 2018. 2086.
- Demande d'aide juridictionnelle et délai de recours. – *JCP A* 2018. 2085.
- Demande d'asile et rétention administrative. – *JCP A* 2018. 2084.
- L'ouverture de la protection subsidiaire aux étrangers en cas de « violence aveugle » sur leur trajet de retour. – *JCP A* 2018. 2083.

NOURISSAT (C.).

- Responsabilité parentale et obligations alimentaires : un juge ? des juges ? – *Procédures* 2018. Comm. 81.
- Protection des données devant le for du consommateur. – *Procédures* 2018. Comm. 80.
- Chr. Droit du commerce international (avec G. Bourdeaux, M. Menjuq). – *JCP G* 2018. Doctr. 157.
- Champ d'application du règlement « titre exécutoire européen ». – *Procédures* 2018. Comm. 48.
- Traitement de la litispendance dans la Convention de « Lugano II ». – *Procédures* 2018. Comm. 46.
- Portée de l'exclusion des faillites du champ du règlement « Bruxelles I bis ». – *Procédures* 2018. Comm. 45.
- Le divorce privé reste en dehors du champ matériel de la coopération judiciaire civile. – *Procédures* 2018. Comm. 44.
- L'action en concurrence déloyale n'est pas soluble dans la procédure collective. – *Procédures* 2018. Comm. 12.
- Interprétation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. – *Procédures* 2018. Comm. 11.
- Les clauses attributives de juridiction : un état des lieux. – *RLDA* 2018/133, n° 6380, p. 24-32.

ROBERT (L.). – Clauses Molière Acte III : les faux-semblants du Conseil d'État. – *JCP A* 2018. Comm. 2043.

SOLDATOS (P.).

- L'actualité du discours politique de refondation de l'UE : Espoir ou illusion ? – [Fenêtre Europe](#), 21 févr. 2018.
- L'érosion croissante de la gouvernance supranationale de l'UE : dérive d'intégration et impératif de refondation. – *Rev. de l'Union européenne (RUE)*, févr. 2018, n° 615, p. 78-86.
- Quelle refondation du paradigme de mise en commun des souverainetés dans l'Union européenne ? – <https://blogdroiteuropeen.com/>.

SOUSI (B.). – L'Autorité bancaire européenne aura son siège à Paris. Confirmation que la France sait (désormais) faire un lobbying efficace. – [Banque-Notes Express](#), 31 janv. 2018.

SURREL (H).

- Brûler la photographie d'un couple royal relève de la liberté d'expression. Note sous Cour EDH, 13 mars 2018, *Stern Taulats et Roura Capellera c/ Espagne*. – JCP G 2018. Act. n° 361.
- Encadrement du recours à une caméra cachée. Note sous Cour EDH, 22 févr. 2018, *Alpha Doryforiki Tileorasi Anonymi Etairia c/ Grèce*. – JCP G 2018. Act. n° 291.
- Il est possible d'utiliser des symboles religieux dans des publicités. Note sous Cour EDH, 30 janv. 2018, *Sekmadienis Ltd c/ Lituanie*. – JCP G 2018. Act. n° 222.
- Liberté d'expression des fonctionnaires et obligation de réserve. Note sous Cour EDH, 9 janv. 2018, *Catalan c/ Roumanie*. – JCP G 2018. Act. n° 83.
- Chr. Conseil constitutionnel et jurisprudence de la Cour EDH. – *Les Nouveaux Cahiers du CC*, janv. 2018, n° 58, p. 133-144.

COMPTES RENDUS

BERGÉ (J.-S.).

- Compte rendu libre sur P. Baldwin. – *The Copyright Wars – Three Centuries of Trans-Atlantic Battle*. – Princetown U.P., 2014. – [Blog « Droit & Pluriel »](#), janv. 2018.
- Lectures d'ici et d'ailleurs (I) : À l'heure du Brexit. – Compte rendu de M. Dougan (ed.). – *The UK after Brexit*. – Anvers : Intersentia, 2017. – 324 p. ; Ch. Bahurel, E. Bernard, M. Ho-Dac (dir.). – *Le Brexit. Enjeux régionaux, nationaux et internationaux*. – Bruxelles : Bruylant 2017. – 384 p. – LPA, 2018, n° 22, rubr. Bibliographie et billet sur le site du GDR ELSJ : <http://www.gdr-elsj.eu/>.

APPEL A COMMUNICATIONS CEE

Colloque international : *Quel État de droit dans une Europe en crise ?*

Lyon, 11 et 12 octobre 2018

Organisé par le **Centre d'études européennes (EDIEC)** en collaboration avec l'**Équipe de droit public**
Avec le soutien de la Commission européenne, de la Mission de recherche Droit et Justice et de l'IUF



L'Europe est en crise et emporte avec elle l'un des modèles fondateurs de son identité : l'État de droit. Construite dans un dessein de paix, l'Union européenne est exposée à un risque sans précédent de désintégration à la faveur de la multiplicité des crises qui l'affectent (crise identitaire, crise financière, crise des réfugiés, crise sécuritaire) dont l'érosion de l'État de droit constitue une manifestation paradoxale. Les réflexes populistes et nationalistes que ces crises suscitent génèrent des politiques sécuritaires et autoritaires qui viennent saper, dans les jeunes comme dans les vieilles démocraties européennes, certaines structures fondamentales de l'État de droit. La Hongrie, la Pologne et, dans une moindre mesure pour l'instant, la Roumanie se sont engagées, dans un processus de démantèlement de l'État de droit en s'en prenant à la justice constitutionnelle, à l'indépendance de la justice, à la liberté de la presse, aux réfugiés, aux minorités, etc. En Autriche, l'extrême droite participe à une coalition gouvernementale en occupant des postes clés dans l'indifférence de l'UE rassurée par sa profession foi européenne. Plus généralement, dans toutes les démocraties européennes, on assiste à une remise en cause d'une certaine conception de l'État de droit où les lois sécuritaires multiplient les régimes de dérogation et d'exception au nom de la lutte contre le terrorisme ou contre l'immigration clandestine. Les structures de l'État de droit sont également affectées par un processus plus profond résultant de la globalisation et de la digitalisation.

L'Union européenne, garante des valeurs qui fondent le pacte européen, a eu une réaction tardive, ambivalente et insuffisante. L'objet de ce colloque est de prendre la mesure de cette crise européenne et globale de l'État de droit.

Le colloque sera organisé autour de différents axes qui seront déclinés sous la forme de tables rondes dont l'objectif sera de confronter les points de vue et d'ouvrir des nouvelles pistes de réflexion pour évaluer, à partir de la situation européenne, la nature et l'étendue de la transformation de l'État de droit dans le monde contemporain.

Axe 1 : Existe-t-il un modèle européen de l'État de droit ?

Axe 2 : État de droit et enjeux numériques dans l'espace global

Axe 3 : État de droit et terrorisme

Axe 4 : État de droit et migrations

Axe 5 : État de droit, justice et fait religieux

Axe 6 : État de droit et européanisation/globalisation

Les propositions de contribution de 500 mots maximum sont à adresser au plus tard le **1^{er} avril 2018** par voie électronique à l'adresse suivante : cee@univ-lyon3.fr.

Les jeunes chercheurs sont encouragés à présenter des propositions de communication. Une large place leur sera réservée.

Les auteurs seront informés le **15 avril 2018** au plus tard de la suite donnée à leur proposition de communication après examen par le Comité scientifique.

Les communications sélectionnées feront l'objet d'une publication en 2019.

Les contributions de 8 000 à 12 000 mots devront parvenir au comité scientifique au plus tard le 1^{er} octobre 2018 en vue de servir de support à la discussion.

Les interventions orales devront être brèves (15 minutes) en vue de faciliter la discussion critique et la confrontation des points de vue.

Direction scientifique

Éric Carpano, Directeur du Centre d'études européennes, Chaire Jean Monnet, Université Lyon 3

Comité d'organisation

Éric Carpano, Professeur à l'Université Lyon 3

Marie-Laure Basilien-Gainche, Professeure à l'Université Lyon 3, Membre honoraire de l'Institut universitaire de France

Comité scientifique

Marie-Laure Basilien-Gainche, Professeure à l'Université Lyon 3

Éric Carpano, Professeur à l'Université Lyon 3

Hugues Dumont, Professeur à l'Université Saint-Louis de Bruxelles

Xavier Magnon, Professeur à l'Université Aix-Marseille

Gaëlle Marti, Professeure à l'Université Lyon 3

Valérie Michel, Professeure à l'Université Aix-Marseille

Mathilde Philip-Gay, Maître de conférences HDR à l'Université Lyon 3

Romain Tinière, Professeur à l'Université de Grenoble



RÉSEAU UNIVERSITAIRE EUROPÉEN DROIT DE L'ESPACE DE LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE

10^e édition des Ateliers doctoraux – Aix-en-Provence, 31 mai et 1^{er} juin 2018

« LE JUGE NATIONAL ET L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE »

Le réseau universitaire européen « Droit de l'espace de liberté sécurité et justice » (GDR CNRS n° 3452), associant différents laboratoires et unités de recherche spécialisés en droit européen au sein des universités d'Aix-Marseille, Lyon, Paris-Nanterre, Bayonne- Pau et Toulouse 1 Capitole, organise la 10^e édition de ses Ateliers consacrés à l'étude de cet espace (<http://www.gdr-elsj.eu>).

Ces Ateliers seront organisés par le Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC) (équipe de l'UMR 7318 Droits international, comparé et européen) (<https://dice.univ-amu.fr/dice/ceric>) en partenariat avec le Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC) (<https://ldpsc.univ-amu.fr/fr>) à la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille, 3 avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence cedex 1 sous la responsabilité des membres du GDR et notamment du Pr. Rostane MEHDI et du Pr. Nathalie RUBIO. Cette manifestation sera également soutenue par le Centre d'excellence Jean Monnet dont le CERIC est membre (<http://www.cejm-es.eu>).

Les Ateliers débuteront le 31 mai à partir de 14h30 par une discussion générale portant sur l'actualité de l'ELSJ par les membres du GDR. La présentation des contributions des doctorants et jeunes docteurs se déroulera le vendredi 1^{er} juin de 9h00 à 16h30.

ASPECTS SCIENTIFIQUES

Outre la participation des différents laboratoires du GDR, les propositions de contributions écrites de doctorants français et étrangers seront les bienvenues. D'un volume d'environ 2.000 mots, ces propositions de contributions peuvent être individuelles comme collectives. Il est important que l'activité de tous les juges nationaux puisse être étudiée : juge civil, juge pénal, juge administratif, juge constitutionnel ainsi que le(s) juge(s) étranger(s) pour une étude comparée.

Au-delà de l'aspect organique, il est attendu que les contributions puissent notamment contribuer à réfléchir sur les thèmes suivants, en effectuant un bilan et en dégagant les tendances actuelles et éventuellement les pistes d'évolution :

- 1) L'ELSJ contribue-t-il au renforcement de la coopération entre juges nationaux ?
- 2) En quoi l'ELSJ renouvelle-t-il le « dialogue des juges » ?
- 3) Quels sont les effets du Brexit, ou plus généralement de la différenciation, sur l'interprétation et l'application du droit de l'ELSJ par le juge national ?
- 4) Quelles sont les conséquences de l'application du droit de l'ELSJ sur l'office du juge national ?
- 5) Quels sont les moyens et les pistes pour une approche quantitative et qualitative de l'application du droit de l'ELSJ par le juge national ?
- 6) Quels sont les difficultés particulières ou obstacles rencontrés par le juge national dans l'application du droit de l'ELSJ ? Quelles seraient les pistes pour les surmonter ?

La date limite de dépôt des propositions de ces contributions (3.000 caractères maximum) est fixée au **15 avril 2018**. Elles devront être transmises par voie électronique au Pr. Nathalie RUBIO : nathalie.rubio@univ-amu.fr. Ces propositions seront examinées par le Conseil scientifique du GDR.

Le texte définitif des contributions devra être envoyé au plus tard le 25 mai 2018 à la même adresse électronique pour la préparation de la discussion en session. Elles feront l'objet d'une présentation orale sous l'encadrement des membres du GDR et d'un panel de personnalités invitées.

Les travaux seront publiés par la suite.

ASPECTS LOGISTIQUES

Les organisateurs de la session doctorale (CERIC et GDR) prendront en charge le déjeuner du vendredi 1^{er} juin des doctorants, jeunes docteurs sélectionnés et enseignants. Le déplacement et l'hébergement sont soit à la charge individuelle des participants, soit à la charge des laboratoires et Ecoles doctorales. Pour les doctorants, des adresses de logement pourront être proposées par les organisateurs.

SOUTENANCES 1^{er} trimestre 2018

DAGBEDJI Charlemagne. – *Arbitrage OHADA et prérogatives de puissance publique nationales.* – Thèse en droit privé, dirigée par le Professeur **Édouard Treppoz** et soutenue le 26 janvier 2018.

NZAOU-KONGO Aubin. – *L'exploitation des hydrocarbures et la protection de l'environnement en République du Congo. Essai sur la complexité de leurs rapports à la lumière du droit international.* – Thèse en droit international, européen et comparé, dirigée par le Professeur **Stéphane Doumbé-Billé** et soutenue le 16 février 2018.



COLLOQUES / JOURNÉES D'ÉTUDES / SÉMINAIRES / CONFÉRENCES 2018

12-13 avril 2018 (Barcelone, Universitat Pompeu Fabra-Campus de la Ciutadella, Sala Auditori Mercè Rodoreda). – *Intégration, fédéralisme, sécessionnisme : approches comparées des dynamiques territoriales dans l'Union européenne.* – Colloque organisé par **É. Carpano**, M. Sanjaume-Calvet et A. Sfez, avec le soutien de la **Chaire Jean Monnet DMOCRIS** et du **CEE**.



24 avril 2018 (Amphi Huvelin – 9h00-17h30). – *L'énergie dans tous ses États. Regards croisés France-Allemagne.* – Journée d'études organisée par le **Consortium Pau Énergie**, avec le soutien du **CEE** (dir. sc. : **B. Le Baut-Ferrarese**).



31 mai-1^{er} juin 2018 (Aix-en-Provence). – *Le juge national et l'espace de liberté, de sécurité et de justice*, 10^e édition des Ateliers doctoraux du **Réseau universitaire européen droit de l'Espace de liberté, sécurité et justice**, avec le soutien du **CREDIP**.



11-12 octobre 2018 (Amphi Huvelin). – *Quel État de droit dans une Europe en crise ?* – Colloque international organisé par le **CEE** en collaboration avec l'Équipe de droit public, avec le soutien de la **Chaire Jean Monnet DMOCRIS**, de l'**EDIEC**, de la **Mission de recherche Droit et Justice** et de l'**IUF**.

COLLOQUES / JOURNÉES D'ÉTUDES / SÉMINAIRES / CONFÉRENCES **1^{er} TRIMESTRE 2018**

10 janvier 2018 (Amphi Huvelin, 11h). – *Les droits fondamentaux à la merci du dialogue des juges*, par **Constantin Yannakopoulos**. – Conférence de spécialité **EDD, IDEA, CEE** (dir. sc. M. Karpenschif).



26 janvier 2018 (Amphi Huvelin). – *Prescription extinctive dans le droit de la propriété intellectuelle*. – Colloque organisé par **Nicolas Bouche**, avec le soutien du **CREDIP** et du **SGR** de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les vidéos de notre colloque sont en ligne (**merci** à l'équipe de la **WebTV de Lyon 3**) :

<p>1.1. DROIT DES MARQUES La prescription de l'action en contrefaçon de marque</p>	<p>2.1 DROIT DES BREVETS ET SATELLITES DU BREVET La prescription de l'action en contrefaçon de brevet</p>
<p>2.2 DROIT DES BREVETS ET SATELLITES DU BREVET La prescription de l'action en nullité de brevet d'invention</p> <p><i>La prescription extinctive en droit de la propriété industrielle</i> Colloque du 26 janvier 2018 – Lyon 3</p>	<p>2.3 DROIT DES BREVETS ET SATELLITES DU BREVET La prescription en droit des obtentions végétales et autres satellites du brevet</p> <p>La prescription extinctive en droit de la propriété industrielle</p> <p>La prescription extinctive dans les satellites du brevet (CCP, OV) Nicolas Bouche</p>
<p>3.1 DROIT DES DESSINS ET MODÈLES La prescription de l'action en contrefaçon de dessins ou modèles</p>	<p>3.2 DROIT DES DESSINS ET MODÈLES La prescription des actions en nullité et en revendication de dessins et modèles</p>

COLLOQUES / JOURNÉES D'ÉTUDES / SÉMINAIRES / CONFÉRENCES 1^{er} TRIMESTRE 2018

15 février 2018 (Salle Richardot – 17h00-19h30). – *Le Tribunal international du droit de la mer*, Conférence de Nathalie Ros, Professeur à l'Université de Tours, organisée par le **CDI** (dir. sc. : K. Neri).



16 mars 2018 (Amphi Huvelin, 9h00-12h30). – *Regards sur le droit international privé.* – Colloque organisé par les étudiants du Master 2 Droit privé international et comparé (**Association Droit Privé International**), sous la présidence de **Cyril Nourissat**, et avec le soutien du Professeur **Malik Laazouzi**, Responsable pédagogique du Master 2 Droit privé international et comparé, de l'**EDIEC** et du **CREDIP**.



17 mars 2018 (Amphi Huvelin, 10h00-16h30). – *Déficit démocratique de l'Union européenne. Quel rôle pour les partis politiques ?* Colloque organisé par l'**Union des fédéralistes européens**, avec le soutien en personnel de l'**EDIEC**, du **CEE** et de la **Chaire Jean Monnet DMOCRIS**.



20 mars 2018 (Amphi Huvelin, 18h00-20h00). – *Black Mirror, « Bientôt de retour ».* – Ciné-débat organisé par l'équipe du Projet de recherche Junior **EDIEC** « *Les Robots : Quel(s) code(s) de conduite?* », avec le soutien de l'**EDIEC** et du **CEE**.



27 mars 2018 (Manufacture des Tabacs, 18h30). – *L'illusion du contrôle. Ces circulations qui échappent à notre contrôle.* – Conférence-débat par dir. sc. : **J.-S. Bergé**.

29-30 mars 2018 (Salle Caillemer). – *Technosphère et droit : nouvelles épistémologies.* – Workshop et ateliers doctoraux **IUF** avec le soutien du **SGR** et des **ED** de l'Université Jean Moulin



NOMINATIONS / PROMOTIONS / DISTINCTIONS

1^{er} janvier 2018

- Nomination de **Sandrine Cortembert** en qualité de responsable du dispositif permettant aux étudiants issus d'une année de PACES (Première année commune aux études de Santé) d'accéder directement en 2^e année de licence de droit.
- Nomination de **Jeremy Heymann**, Professeur de droit privé, en qualité de membre associé du **CREDIP**.
- Nomination de **Laurent Sermet**, Professeur de droit public, en qualité de membre associé du **CDI**.

ÉLECTIONS

30 janvier 2018 – Élection au conseil d'administration de la Faculté de droit de :

- Véronique Gervasoni
- Bernardette Le Baut-Ferrarese
- Kiara Neri
- Cyril Nourissat

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

12 février 2018 – Validation :

- De la **page Facebook** officielle de l'**EDIEC** : [Équipe de droit international, européen et comparé – EDIEC – EA 4185](#)
- Du **compte Twitter** officiel de l'**EDIEC** : [@ediec_4185](#)

STATUTS

• Nouveaux statuts de l'**EDIEC** :

Adoptés le 11 décembre 2017, approuvés par le conseil d'administration de la Faculté de Droit le 16 mars 2018, [en ligne](#), et p. 13-15.

• Nouveaux statuts du **CEE** :

Communiqués le 11 décembre 2017, approuvés par le conseil d'administration de la Faculté de Droit le 16 mars 2018, [en ligne](#), et p. 16-18.

Équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC) EA n°4185

STATUTS

Article 1^{er}

Il est créé, au sein de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, une **Équipe de droit international, européen et comparé (EA n°4185, EDIEC)**, au statut d'Équipe de recherche.

Article 2 – Objet

Cette Équipe a pour objet, d'une part, d'initier toute démarche scientifique permettant de fédérer les différents centres de recherche constitutifs de ladite équipe, d'autre part, de développer toute forme de coopération avec d'autres équipes de recherches en France et à l'étranger et, enfin, de procéder à toute les études et activités pouvant relever du champ des droits international, européen et comparé soit directement soit en partenariat avec d'autres Équipes ou Centres de recherche. Cette démarche fédérative n'est pas exclusive de la possibilité pour chaque Centre de recherche adhérent de développer ses propres thématiques de recherche tout en recherchant autant que faire se peut à y associer les autres Centres dans le cadre de l'Équipe.

Article 3 – Missions

L'Équipe assure une mission de gestion générale des activités de recherche afférentes dans le cadre du contrat de recherche pour lequel l'Université Jean Moulin Lyon 3 a obtenu une habilitation ministérielle.

Elle coordonne la politique scientifique des différents Centres de recherche qui en sont membres. Cette coordination ne remet pas en cause les besoins spécifiques à chaque Centre adhérent, tels qu'ils ont pu être définis par leur conseil d'administration et/ou scientifique respectifs, liés notamment à des programmes de recherche qui leur sont propres.

Article 4 – Centres membres de l'EDIEC

L'Équipe comprend quatre centres de recherche : le Centre de droit international (CDI), le Centre d'Études Européennes (CEE), le Centre de recherche en droit international privé (CREDIP) et l'Institut de droit comparé Édouard Lambert (IDCEL), qui fédèrent un ensemble de chercheurs et d'enseignants-chercheurs appartenant ou non à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Une majorité qualifiée des $\frac{3}{4}$ des Centres de l'Équipe est requise pour l'adhésion d'un nouveau Centre de recherche à l'Équipe, chaque Centre exprimant sa position selon les modalités propres à ses statuts.

Une majorité qualifiée des $\frac{3}{4}$ des Centres de l'Équipe est également requise pour l'adhésion d'un enseignant-chercheur comme membre titulaire ou associé de l'Équipe.

Article 5 – Administration

L'Équipe est animée par un Directeur (une Directrice) nommé(e) pour cinq ans par le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur proposition du Doyen de la Faculté de droit, après avis des responsables des Centres de recherche constitutifs de l'Équipe.

Il ou elle est choisi(e) parmi les enseignants de la Faculté de Droit membres de l'Équipe.

Article 6 – Conseil scientifique et de gestion

L'Équipe est animée tant sur le plan scientifique que sur le terrain de la gestion par un Conseil scientifique et de gestion constitué du Directeur (de la Directrice) de l'Équipe ainsi que du Directeur (de la Directrice) de chacun des Centres de recherches membres de l'Équipe, d'un représentant des doctorants rattachés à l'Équipe et à un de ses Centres, et du Doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

Ce Conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur (de la Directrice) de l'Équipe. Il se réunit également à la demande du Doyen de la Faculté de Droit ou de la majorité des directeurs des Centres rattachés, sur un ordre du jour préalablement établi.

Article 7 – Budget

Les recettes de l'Équipe sont constituées par les crédits de recherche affectés et issus du contrat de recherche liant l'État à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de toute autre ressource publique ou privée qu'elle pourrait tirer de ses activités et de toute autre forme de soutien. Il appartiendra à son Conseil scientifique et de gestion d'en décider l'affectation chaque année en distinguant :

1° les sommes affectées à la gestion générale, à la mutualisation des moyens et équipements et à des actions scientifiques « fédérales », et

2° les sommes destinées aux activités propres des Centres de recherche.

Cette compétence ne remet pas en cause l'affectation des moyens matériels et financiers spécifiques dont les centres adhérents pourraient être bénéficiaires dans le cadre de contrats de recherche ou de subventions les concernant.

Un bilan annuel est établi et présenté au Conseil scientifique et de gestion.

Article 8 – Adhésion

L'Équipe peut demander à pouvoir appartenir à d'autres institutions de recherche locales, nationales ou internationales sous couvert de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Elle inscrit sa démarche scientifique dans le cadre de l'Université de Lyon en favorisant tout partenariat avec les Équipes et Centres de recherche des Universités Jean Monnet Saint-Étienne et Lumière Lyon 2.

Elle peut aussi intégrer différents réseaux scientifiques gérés nationalement.

Article 9 – Liaison avec l'enseignement

L'Équipe développe toute activité (conférence thématique, journées d'études...) pouvant venir en appui aux différents Masters relevant du champ du droit international, européen ou comparé. Elle assiste également les doctorants dans le cadre d'activités similaires (conférences de thèses, séminaires de méthodologie...).

Article 10 – Approbation et modification des statuts

Les présents statuts sont soumis pour approbation au Conseil de la Faculté de Droit, puis, en cas d'approbation, aux conseils compétents de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les présents statuts peuvent être modifiés sur approbation du Conseil scientifique et de gestion de l'Équipe à l'initiative de son Directeur (de la Directrice) ou de l'un des responsables des Centres de recherche adhérents, puis selon les modalités énoncées à l'alinéa premier pour leur approbation.

Article 11 – Dissolution de l'Équipe

Il peut être mis fin aux activités de la présente Équipe à l'initiative du Directeur (de la Directrice) ou de la majorité des responsables de Centres, sur décision unanime de son Conseil scientifique et de gestion, et après approbation des instances compétentes de l'Université (Conseil de la Faculté de Droit, Conseil d'administration et Commission Recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3).

Statuts du Centre d'études européennes

Titre 1 : Missions

Article 1

Le Centre d'études européennes a le statut de centre de recherche de la Faculté de droit de l'Université Lyon 3.

Il est rattaché à l'Équipe de droit international européen et comparé (EDIEC, EA n° 4185).

Son siège est fixé à la Faculté de droit, 15 Quai Claude Bernard, 69007 LYON.

Article 2

Le Centre d'études européennes a pour missions principales :

- 1) de promouvoir et d'encourager toutes formes de recherches et d'études relevant des questions européennes en général et du droit européen en particulier ;
- 2) de favoriser l'enseignement du droit de l'Union ;
- 3) de contribuer au développement des relations entre l'Université et les milieux non universitaires : administrations d'État ou collectivités territoriales, professions juridiques, milieux économiques... ;
- 4) d'assurer le relais de l'Union au plan régional, en offrant à toute personne ou institution, publique ou privée, une source d'information exhaustive sur les activités européennes ;
- 5) d'encadrer les étudiants en master et en doctorat et promouvoir les recherches individuelles et collectives ;
- 6) d'organiser des journées d'étude, des séminaires, des universités d'été et des colloques dont les actes donnent lieu à publication.

Le Centre d'Études Européennes est le support scientifique de la spécialité Droit européen, qui comporte le master Droit européen des affaires (année 1 et 2).

Article 3

Sont membres du Centre d'études européennes :

1) Les professeurs et maîtres de conférences, ATER, doctorants contractuels ou enseignants vacataires de la Faculté de droit assurant des enseignements ou menant des travaux de recherche en droit européen ou sur les questions européennes, qui manifestent le désir d'être rattachés au Centre ;

2) Les étudiants inscrits à l'École doctorale de la Faculté de droit assurant des enseignements ou menant des recherches en droit européen ou sur les questions européennes, qui manifestent le désir d'être rattachés au Centre ;

Peut être membre associé toute personne qui participe effectivement aux activités de recherche du CEE. La demande d'association est soumise au Conseil de laboratoire sur avis conforme du directeur ou de la directrice de l'EDIEC et du Doyen de la Faculté de Droit.

Titre 2 : Organes

Article 4

Le Centre est dirigé par un directeur ou une directrice et administré par un Conseil, ci-après dénommé le Conseil de laboratoire.

Article 5

Le Conseil de laboratoire est composé :

- du Doyen de la Faculté de droit, membre de droit ;
- du directeur ou de la directrice de l'EDIEC, membre de droit ;
- du directeur adjoint ou de la directrice adjointe, membre de droit ;
- des professeurs et maîtres de conférences de la Faculté de droit membres rattachés au Centre, membres de droit ;
- de trois étudiants élus par l'ensemble des étudiants inscrits à l'Ecole doctorale de la Faculté de droit rattachés au Centre.

La durée du mandat des membres élus du Conseil est de deux ans. Ils/elles sont rééligibles.

Article 6

Le directeur ou la directrice est nommé(e) par le Doyen de la Faculté de droit sur proposition du directeur ou de la directrice de l'EDIEC après avis de l'ensemble des membres du Centre d'études européennes. La durée du mandat du directeur ou de la directrice est de cinq ans renouvelables.

Article 7

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe est nommé(e) par le directeur ou de la directrice du Centre d'études européennes.

Ses fonctions prennent fin en même temps que celles du directeur ou de la directrice.

Article 8

L'assemblée générale de l'ensemble des membres du Centre se réunit une fois par an sur convocation du directeur ou de la directrice.

L'assemblée générale a une fonction consultative.

Titre 3 : Fonctions

Le Conseil de laboratoire

Article 9

Le Conseil est présidé par le directeur ou la directrice du Centre ou, en cas d'empêchement, par le directeur adjoint ou la directrice adjointe.

Il se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois que nécessaire, sur convocation de son directeur ou de sa directrice. La réunion peut en être demandée par le tiers au moins de ses membres.

Toute personnalité dont la présence serait utile en fonction de l'ordre du jour peut être invitée par le directeur ou la directrice à participer à la séance, avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil ne sont pas publiques. Elles sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.

Article 10

En matière scientifique, le Conseil arrête, sur proposition du directeur ou de la directrice, le programme d'activités du Centre et délibère sur toute question relevant des activités du Centre.

Article 11

Le Conseil délibère sur la répartition des crédits du Centre.

Les ressources du Centre sont constituées par :

- une part de la dotation de l'Équipe de droit international, européen et comparé équivalente à celle attribuée avant 2011 par l'Équipe de droit public (sauf si la dotation de l'EDIEC venait à être substantiellement réduite) ;
- les subventions publiques et privées qui lui seraient attribuées ;
- la rémunération de ses activités et toutes autres recettes qui pourraient lui être allouées.

Directeur / Directrice**Article 12**

Le directeur ou la directrice anime et coordonne les activités scientifiques du Centre. Il ou elle présente chaque année au Conseil un rapport sur son fonctionnement.

Article 13

Le directeur ou la directrice est chargé(e) de l'administration du Centre.

Article 14

Le directeur ou la directrice prépare les séances du Conseil, en établit l'ordre du jour et en convoque les membres, au moins huit jours à l'avance, sauf urgence. Il assure l'exécution de ses délibérations.

Article 15

Le directeur ou la directrice supervise l'engagement des crédits du Centre.

Directeur adjoint / Directrice adjointe**Article 16**

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe assiste le directeur ou la directrice dans l'exécution des missions visées aux articles 12 à 15.

Article 17

Le directeur ou directrice peut déléguer au directeur adjoint ou à la directrice adjointe tout ou partie des compétences visées aux articles 12 à 15.

À la demande expresse du directeur ou de la directrice, le directeur adjoint ou la directrice adjointe peut représenter le Centre dans toute réunion ou rencontre professionnelle se tenant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université Lyon 3.

Article 18

Les présents statuts peuvent être révisés par le Conseil de laboratoire à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Le nombre de procurations est limité à deux par personne.

Aucune modification ne peut entrer en application avant d'avoir été approuvée par le Conseil de la Faculté après avis du directeur ou de la directrice de l'EDIEC.

NOUS SUIVRE SUR LE WEB :

EDIEC, Équipe de droit international, européen et comparé : <http://ediec.univ-lyon3.fr>





CDI, Centre de droit international : <http://ediec.univ-lyon3.fr/recherche/centres-de-recherche/le-centre-de-droit-international/>

CEE, Centre d'études européennes : <http://cee.univ-lyon3.fr>

CREDIP, Centre de recherche sur le droit international privé : <http://ediec.univ-lyon3.fr/recherche/centres-de-recherche/le-centre-de-recherche-sur-le-droit-international-prive>

Institut de droit comparé Édouard Lambert : <http://idcel.univ-lyon3.fr>

NOUS SUIVRE SUR LES BLOGS ET RESEAUX SOCIAUX :

- ▶ La page  de l'EDIEC : [Équipe de droit international, européen et comparé – EDIEC – EA 4185](#)
- ▶ Le compte  de l'EDIEC : [@ediec_4185](#)
- ▶ Le blog de **Blanche Soussi**, IDCEL : <http://banque-notes.eu> et la page  [Banque-Notes](#)
- ▶ Le blog de **Jean-Sylvestre Bergé**, CREDIP + CEE : <http://www.universitates.eu/jsberge> et le compte  [@jsberge](#)
- ▶ Le blog de **Panayotis Soldatos**, CEE : <http://www.soldatos.net>

EN SAVOIR PLUS SUR NOS ACTIVITÉS :

Publications : <http://ediec.univ-lyon3.fr/publications>

Rapports d'activité annuels : <http://ediec.univ-lyon3.fr/presentation/rapports-dactivite>

Évaluations :

- [Notre évaluation par le HCERES \(2015\)](#)
- [Notre évaluation par l'AERES \(2010\)](#)